

# UPPA Entreprises

vous oriente sur :

# Le dispositif Cifre

## Convention Industrielle de Formation par la REcherche

**Vous cherchez un levier pour accroître votre compétitivité et créer de la valeur en recrutant un doctorant ?**

La Cifre (dispositif financier public) vous permet :

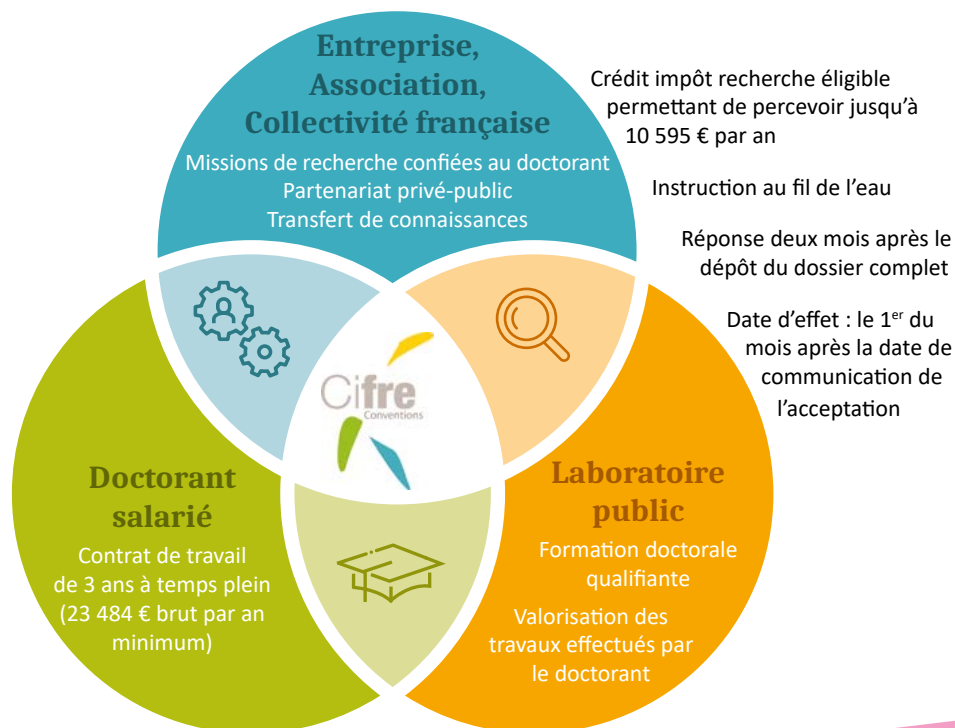
- de recruter un collaborateur performant, porteur d'innovation, de recherche et/ou développement,
- d'accéder aux ressources techniques des laboratoires publics partenaires et aux compétences scientifiques de nos experts,
- de bénéficier d'une aide financière subventionnée par l'ANRT,
- d'inclure les travaux du doctorant dans le dispositif Crédit Impôt Recherche (CIR).



Expertise le projet RI&D et les conditions de formation doctorale

Expertise l'engagement de l'entreprise

Subventionne à hauteur de 14 000 € par an pendant 3 ans (non assujettie à la TVA)



# Informations pratiques pour le conventionnement Cifre

## Candidat

- Sans condition d'âge et de nationalité (moyennant un titre de séjour).
- Titulaire ou en cours d'obtention d'un master.
- Ne pas être inscrit en thèse depuis plus de 9 mois à la date de dépôt.
- Ne pas être salarié de l'entreprise depuis plus de 9 mois à la date de dépôt (hors période de stage et d'apprentissage).
- Disposer des autorisations pour travailler en France pour les ressortissants hors UE et Suisse.  
*Voir conditions d'éligibilité et d'octroi sur le site de l'ANRT.*

## Entreprise

- Structure implantée sur le territoire français, sans condition de taille : PME, ETI, grand groupe, association, collectivité territoriale, chambre consulaire...
- Toutes disciplines scientifiques pour le sujet et le laboratoire.
- Tous secteurs d'activité pour l'entreprise.

## Laboratoire

- Université, école ou organisme public (français ou étranger via co-tutelle) de rattachement du laboratoire.

Au moins  
**1450**  
**Cifre**  
attribuées/an

**Dépôt**  
**du**  
**dossier**  
au fil de l'eau

## Coût du doctorant par an et par financeur

Évaluation du salaire pour l'entreprise, charges incluses (basé sur un salaire annuel minimal de 23 484 €)	32 878 €
Subvention publique	14 000 €
Montant du CIR (30% de l'assiette)	10 595 €
<b>Coût salarial effectif par an pour l'entreprise*</b>	<b>8 283 €</b>

\* Le coût de fonctionnement est à définir en fonction du projet du doctorant



**La Cifre**

+ d'infos :  
[www.anrt.asso.fr](http://www.anrt.asso.fr)

Poser ses questions :  
[cifre@anrt.asso.fr](mailto:cifre@anrt.asso.fr)



**UPPA Entreprises**

+ d'infos :  
[www.uppaentreprises.univ-pau.fr](http://www.uppaentreprises.univ-pau.fr)

Poser ses questions :  
[uppaentreprises@univ-pau.fr](mailto:uppaentreprises@univ-pau.fr)